

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025 (accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Exonération de redevances d'occupation du domaine public

Il est proposé de valider une mesure de soutien au café-restaurant Le FINISTERE, impacté par les travaux de remplacement du réseau d'eaux usées place Saint-Corentin, et soumis à une redevance d'occupation du domaine public.

Le café-restaurant Le FINISTERE a été impacté durant le mois de novembre 2024 en raison des travaux de remplacement du réseau d'eaux usées réalisés sur la place Saint-Corentin.

L'accès à l'établissement a été préservé et la terrasse, bien que réduite de 15 m², est restée exploitable dans son intégralité. Le montant de la redevance est de 3 503,12 € par trimestre.

La présente délibération propose d'exonérer le café-restaurant Le FINISTERE de redevance d'occupation du domaine public pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 afin de compenser les perturbations occasionnées par ces travaux, soit un montant total de 1 167,71 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'exonérer la redevance du café-restaurant Le FINISTERE pour une période d'un mois, appliquée sur la redevance facturée au premier trimestre 2025.